



P 2269

ID 5657

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 1^{er} avril 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2269 – Détaxation du gazole et autres carburants aux pompes

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

La demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 2267 – Baisse provisoire du prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit, déposée le 09.03.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés